

Subventions au renouvellement urbain

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Bureau	
séance du 22/01/03	favorable	séance du 13/02/03	favorable

Rappels

La Ville de Besançon a engagé des opérations de renouvellement urbain sur des sites définis comme prioritaires par le contrat de ville de Besançon 2000-2006.

En 2002, 3 diagnostics urbains ont été réalisés : 2 sous-maîtrises d'ouvrage de la Société Anonyme de Franche-Comté (Palente et Montrapon) et une en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon (Clairs Soleils) auxquelles la CAGB a été associée.

Des scénarios ont été retenus par la Ville de Besançon en partenariat étroit avec les bailleurs et l'Etat, notamment des démolitions et des aménagements d'espaces publics. En 2003, la phase opérationnelle va débiter (Maîtrise d'œuvre sociale relogement puis démolition).

Demandes de subventions

Seule la SAFC a transmis des demandes de subventions pour la programmation 2003 : il s'agit du financement des démolitions de Palente et Montrapon.

Le Conseil Général du Doubs (CITE) finance ces opérations à hauteur de 152 000 € chacune.

La Ville de Besançon s'engage à financer uniquement les espaces extérieurs.

La Société Anonyme de Franche-Comté prend en charge le capital restant dû et le coût de la vacance et le reste à financer.

Quartier	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total TTC dont relogement	Participation Cagb proposée
Palente	Scaremborg Démolition de 120 logements (3 immeubles)	SAFC	617 857 €	19 000 €
Montboucons	Bouloie Démolition de 70 logements et de 85 chambres d'étudiants	SAFC	1 146 175 €	19 000 €
Total				38 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue à la Société Anonyme de Franche-Comté 19 000 € pour chacune des opérations de démolition concernant les quartiers de Palente Ilot Scaremborg et le quartier de Montboucons Ilot Bouloie au titre du règlement des aides C.A.G.B. en matière de renouvellement urbain auprès des bailleurs sociaux dont les crédits sont prévus à l'article 65 552 "subventions d'investissement aux personnes privées" du budget 2003.

Pour extrait conforme,

Le Président